



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Identifiant du produit: PA3050M
Dénomination du produit: Montana Big Sky 2K Performa-Seal Hardener Medium
Date de Révision: janv. 09, 2019 **Date d'impression:** oct. 03, 2022
Version: 1.0 **Remplace Date:** N.A.
Nom du fabricant: Axalta Coating Systems LLC
Adresse: Applied Corporate Center
50 Applied Bank Boulevard, Suite 300 Glenn Mills, PA, US, 19342
N° de téléphone en cas d'urgence: CHEMTREC: 1-800-424-9300
Numéro d'information: 1-855-6-AXALTA
Fax:
Produit / utilisations recommandées: Applications Industrielles

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Cancérogénicité - Catégorie 2
Liquides inflammables - Catégorie 3
Sensibilisant cutané - Catégorie 1
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (Effet Narcotique) - Catégorie 3
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger - Santé

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de danger - Physique

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence - Général

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils de prudence - Prévention

- P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
- P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence - Intervention

- P308 + P313 - EN CAS d'exposition ou concerné: Consulter un médecin.
- P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
- P370 + P378 - En cas d'incendie: Utilisez du dioxyde de carbone, des émulseurs, un pulvérisateur d'eau ou des produits chimiques secs pour éteindre le feu
- P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P333 + P321 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Traitement spécifique (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette).
- P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.
- P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Conseils de prudence - Entreposage

- P405 - Garder sous clef.
- P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale/internationale. Sous RCRA, il est la responsabilité de l'utilisateur des produits de déterminer si le produit répond aux critères de la RCRA pour les déchets dangereux au moment de l'élimination. La gestion des déchets devrait être en pleine conformité avec les lois fédérales, étatiques et locales.

Dangers non classés (HNOC)

Aucun

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

| CAS | Nom Chimique | %/poids |
|--------------|--|-----------|
| 0028182-81-2 | polymère d'hexaméthylène diisocyanate | 24% - 56% |
| 0000763-69-9 | Éthoxy-B propionate d'éthyle | 14% - 32% |
| 0000123-86-4 | Acétate de butyle | 17% - 22% |
| 0000108-65-6 | Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol | 6% - 8% |
| 0001330-20-7 | Xylène | 6% - 8% |
| 0000822-06-0 | Diisocyanate d'hexaméthylène | 0% - 0% |
| 0000100-41-4 | Éthylbenzène | 0% - 0% |

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

Inhalation

Éliminer toutes les sources d'allumage, lorsque cela ne présente pas de risque. Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin. En cas d'arrêt respiratoire, faire la respiration artificielle ou, si le cœur a cessé de battre, immédiatement commencer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) ou la défibrillation externe automatisée (DEA). En cas de malaise ou si préoccupé: consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Contact cutané

Enlever vêtements contaminés, souliers et articles de cuir (e.g. bracelets de montre, ceintures). Laver avec beaucoup d'eau tiède qui coule doucement pour une durée de 15-20 minutes. Si l'irritation cutanée persiste: consultez un médecin/obtenez des soins médicaux. Garder vêtements contaminés sous l'eau et laver avant de réutiliser ou jeter. En cas d'exposition ou si préoccupé: consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Contact oculaire

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais. Rincer les yeux avec prudence en utilisant de l'eau tiède qui coule doucement pour plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes. Retirer les lentilles cornéennes éventuelles, si ceci peut être fait facilement. Continuer le rinçage pendant une durée de 30 minutes. Prendre soin de ne pas rincer l'eau contaminée dans l'oeil non touché ou sur le visage. Immédiatement appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS inciter les vomissements. Si des vomissements se produisent naturellement, couchez-vous sur votre côté, dans une position de recouvrement. En cas d'exposition ou si préoccupé: consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Pas de données disponibles.

Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Pas de données disponibles.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utilisation de poudre chimique, mousse, dioxyde de carbone ou eau pulvérisée est recommandée. Le jet d'eau est recommandé afin de refroidir ou protéger les matériaux ou structures exposées. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces clos. Utilisation simultanée de la mousse et de l'eau sur un même espace doit être évitée puisque l'eau détruit la mousse. Le sable ou la terre peuvent être utilisés pour les petits feux seulement.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau.

Dangers spécifiques en cas d'incendie

Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

Les contenants peuvent exploser dans un incendie. Facilement inflammable avec des fumées toxiques. Émet des fumées toxiques à des températures élevées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol ou parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Techniques de lutte contre l'incendie

Immédiatement isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. L'eau pulvérisée peut être utile pour minimiser ou disperser les vapeurs et protéger le personnel. L'eau peut être inefficace, mais peut être utilisée afin de refroidir les contenants exposés à la chaleur ou aux flammes. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du moussage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

Mesures de protection spéciales

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures d'urgence

Si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, le mélange résultant peut être régulé.

Équipements de protection

Appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive et masque complet ou respirateur à air comprimé à pression positive avec ARI d'évacuation (approuvé par le NIOSH).

Précautions individuelles

Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Utiliser un équipement anti-explosion. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les équipements de protection appropriés.

Précautions environnementales

Arrêter le déversement/libération si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et recueillir les matières déversées avec un matériel absorbant non-combustible et mettre dans un récipient pour l'élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'un adjudicataire licencié en élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques physiques que le produit. Utiliser des outils qui ne produisent pas d'étincelles.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

Laver les mains après utilisations.
Éviter le contact avec les yeux, sur la peau ou sur les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards d'aérosol.
Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.
Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger.
Des douches et stations oculaires devraient être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. L'utilisation de ventilation locale est recommandée afin de contrôler les émissions à la source.

Exigences d'entreposage

Conserver le récipient (s) hermétiquement clos et correctement étiquetés. Conserver dans des zones bien ventilées, sèches et fraîches, loin de la chaleur, du soleil et des incompatibilités. Conserver dans des récipients approuvés et protéger contre les dommages physiques. Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Entreposage intérieur doit répondre aux normes de l'OSHA et les codes d'incendie appropriés. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion des contenants, dissiper l'électricité statique avec l'aide d'une liaison équipotentielle avant le transfert.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection oculaire

Porter des lunettes de protection chimique ou lunettes avec écrans latéraux. Porter des lunettes à ventilation indirecte, résistante à l'impact et aux éclaboussures lors du travail avec des liquides. Si une protection supplémentaire est nécessaire pour l'ensemble du visage, utiliser en combinaison avec un écran facial.

Protection de la peau

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faites à partir des matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés devraient être remplacés. L'utilisation d'un tablier et de surbottes de matériaux imperméables aux produits chimiques tels que le néoprène ou le caoutchouc nitrile est recommandé afin d'éviter une sensibilisation cutanée. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail. Laver les vêtements souillés ou éliminer correctement les matériaux contaminés, qui ne peuvent être décontaminés.

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire qui satisfait ou est équivalent à OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 devrait être suivi. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

Utiliser un masque complet qui fournit de l'air ou un respirateur qui couvre la tête approuvé par le NIOSH approprié pour les vapeurs/particules organiques au besoin.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

| Nom de la composante chimique | OSHA TWA (ppm) | OSHA TWA (mg/m3) | OSHA STEL (ppm) | OSHA STEL (mg/m3) | OSHA Tables (Z1, Z2, Z3) | OSHA Carcinogen | OSHA Skin designation | NIOSH TWA (ppm) |
|-------------------------------|----------------|------------------|-----------------|-------------------|--------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| Acétate de butyle | 150 | 710 | | | 1 | | | 150 |
| Diisocyanate d'hexaméthylène | | | | | | | | 0.005 |
| Éthylbenzène | 100 | 435 | | | 1 | | | 100 |
| Xylène | 100 | 435 | | | 1 | | | 100 |

| Nom de la composante chimique | NIOSH TWA (mg/m3) | NIOSH STEL (ppm) | NIOSH STEL (mg/m3) | NIOSH Carcinogen | ACGIH TWA (ppm) | ACGIH TWA (mg/m3) | ACGIH STEL (ppm) | ACGIH STEL (mg/m3) |
|-------------------------------|-------------------|------------------|--------------------|------------------|-----------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Acétate de butyle | 710 | 200 | 950 | | 50 | | 150 | |
| Diisocyanate d'hexaméthylène | 0.035 | | | | 0.005 | | | |
| Éthylbenzène | 435 | 125 | 545 | | 20 | | | |
| Xylène | 435 | 150 | 655 | | 100 | | 150 | |

| Nom de la composante chimique | ACGIH Carcinogen | ACGIH Notations | ACGIH TLV Basis |
|-------------------------------|------------------|-----------------|--|
| Acétate de butyle | | | Eye & URT irr |
| Diisocyanate d'hexaméthylène | | BEI | URT irr; resp sens |
| Éthylbenzène | A3 | A3; BEI | URT irr; Kidney dam (nephropathy); Cochlear impair |
| Xylène | A4 | A4; BEI | URT & eye irr; CNS impair |

(C) - Ceiling limit, A3 - Cancérogène confirmé pour les animaux et pertinence inconnue pour les humains, A4 - Pas classifiable comme cancérogène pour les humains, BEI - Substances pour lesquelles il y a un ou des indices d'exposition biologique, CNS - Système nerveux central, impair - détérioration, irr - Irritation, resp - respiratoire, sens - sensibilisation, URT - Voies respiratoires supérieures

Les informations de cette section ne répertorient pas les composants non dangereux qui pourraient ACGIH Carcinogen, ACGIH Notations, ACGIH TLV Basis, NIOSH TWA (mg/m3), NIOSH STEL (ppm), NIOSH STEL (mg/m3), ACGIH TWA (ppm), ACGIH TWA (mg/m3), ACGIH STEL (ppm), ACGIH STEL (mg/m3), OSHA TWA (ppm), OSHA TWA (mg/m3), OSHA Tables (Z1, Z2, Z3), NIOSH TWA (ppm) importantes, en cas de présence à une concentration inférieure à 100%. Veuillez contacter le fabricant pour plus d'informations.

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés Physiques et Chimiques

| | |
|--------------------|-------------|
| Densité | 8.20 lb/gal |
| Solides % en poids | 39.62% |
| Densité COV | 3.36 lb/gal |
| % COV | 41.00% |
| Densité | 0.98 |

| | |
|--|-------------|
| COV Réelle(lb/gal) | 3.36 lb/gal |
| VOC Actual(g/l) | 403.00 g/l |
| Densité COV Moins H2O et exempte(lb/gal) | 4.95 lb/gal |
| Densité COV Moins H2O et exempte(g/l) | 592.74 g/l |

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Apparence | Clear Liquid |
| Description de l'odeur | N/A |
| Seuil de l'odeur | N/A |
| pH | N/A |
| Point de Fusion | N/A |
| Point de Congélation | N/A |
| Point d'ébullition bas | 125.00 °C |
| Point d'éclair | 32.00 °C |
| Taux d'évaporation | N/A |
| Inflammabilité | N/A |
| Niveau Supérieur d'explosion | 9.80 |
| Niveau Inférieur d'explosion | 1.00 |
| La Pression de Vapeur | 4.80 hPa |
| La Densité de Vapeur | 5.00 |
| Solubilité dans l'eau | Moderate |
| Coefficient eau / huile | N/A |
| Température d'auto-inflammation | 272.00 °C |
| Point de décomposition | N/A |
| Viscosité | N/A |

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter

Eviter toutes les sources possibles d'allumage. Enclin à s'allumer à cause de l'électricité statique.

Risque de réactions/polymérisation dangereuses

Pas de données disponibles.

Matériaux incompatibles

Tenir à l'écart de: explosifs, gaz toxiques, les substances oxydantes, peroxydes organiques, substances toxiques, des substances infectieuses (bio risques).

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Route probable d'exposition

Inhalation, ingestion, contact cutané, contact oculaire, l'absorption par la peau

Corrosion/Irritation cutanée

0000123-86-4 Acétate de butyle

Peut affecter le système nerveux central.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhylrique du propylène glycol

Peut être irritant pour les yeux.

0000123-86-4 Acétate de butyle

Peut irriter sévèrement et brûler la peau.

Sensibilisation Respiratoire/Cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol

Peut irriter les voies respiratoires.

0000123-86-4 Acétate de butyle

Peut gravement irriter et brûler les yeux.

Mutagénicité des cellules germinales

Pas de données disponibles.

Carcinogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

0000123-86-4 Acétate de butyle

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol

L'exposition à des concentrations très élevées pourrait provoquer une dépression du système nerveux central.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol

La substance délipide la peau, ce qui peut provoquer un dessèchement ou des gerçures.

Risque d'aspiration

Pas de données disponibles.

Toxicité aiguë

Pas de données disponibles.

Exposition chronique

0000100-41-4 Éthylbenzène

EFFETS CANCÉROGÈNES: L'éthylbenzène a été classé par le CIRC dans le groupe 2B, Possiblement Cancérogène pour les humains.

EFFETS TÉRATOGENES: L'éthylbenzène a été classé comme POSSIBLE pour l'humain.

0001330-20-7 Xylène

Une forte exposition aux xylènes dans certaines études animales a été démontré comme ayant des effets sur la santé sur l'embryon en développement / fœtus.

Xylène en concentrations élevées a provoqué des effets embryotoxiques chez les animaux de laboratoire.

Effets potentiels sur la santé - divers

0000100-41-4 Éthylbenzène

Est un cancérogène selon le CIRC, NTP ou OSHA. Une sensibilité accrue aux effets de ce produit peut être observée chez les personnes atteintes de maladie préexistante de l'un des suivants: le système nerveux central, les reins, le foie, les poumons. La surexposition récurrente peut entraîner des lésions hépatiques et rénales. Des études chez les animaux de laboratoire ont démontré des effets reproductifs, embryotoxiques et développementaux. AVERTISSEMENT: Ce produit chimique est connu pour l'État de Californie pour causer le cancer.

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol

La surexposition récurrente peut entraîner des lésions hépatiques et rénales.

0000123-86-4 Acétate de butyle

Peut causer une fonction hépatique anormale. Les conditions médicales suivantes peuvent être aggravés par l'exposition: le système respiratoire. Des tests d'activité embryotoxique chez les animaux ont été peu concluants. Les rats exposés à des niveaux atmosphériques très élevés ont présenté des déficits auditifs pour les fréquences élevées. L'importance de ceci pour l'homme est inconnu. N'a été toxique pour le fœtus des animaux de laboratoire qu'à des doses toxiques pour la mère.

0000763-69-9 Éthoxy-B propionate d'éthyle

N'a été toxique pour le fœtus des animaux de laboratoire qu'à des doses toxiques pour la mère.

0001330-20-7 Xylène

Sensibilité accrue aux effets de ce produit peut être observée chez les personnes ayant une maladie préexistante de l'un des systèmes ou organes suivants: la moelle osseuse, le système cardiovasculaire, le système nerveux central, les reins, le foie, les poumons. La surexposition récurrente peut entraîner des lésions hépatiques et rénales. Des expositions élevées peuvent produire des battements cardiaques irréguliers. Le Canada classe le Xylène comme toxique pour le développement puisque l'exposition aux hautes concentrations de xylènes dans certaines études animales ont été signalés comme pouvant causer des effets sur la santé du fœtus en développement / embryon. Ces effets étaient souvent à des niveaux toxiques pour l'animal adulte. L'importance de ces effets chez l'homme est inconnue. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer un des malaises suivants: irritation, la sécheresse, la fissuration de la peau.

0028182-81-2 polymère d'hexaméthylène diisocyanate

La surexposition peut causer des réactions asthmatiformes avec de l'essoufflement, une respiration sifflante, de la toux, qui pourrait être permanente; ou une sensibilisation pulmonaire permanente. Ces effets peuvent être retardé de plusieurs heures après l'exposition. Les conditions médicales suivantes peuvent être aggravés par l'exposition: l'asthme, les troubles de la peau, les troubles respiratoires. Sensibilisant cutané potentiel qui peut provoquer des réactions allergiques et une dermatite de contact entraînant une irritation sévère, la sécheresse et la fissuration de la peau. Le contact avec la peau ou les yeux peuvent causer une des situations suivantes: irritation.

Voies d'exposition probables

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhylrique du propylène glycol

La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses aérosols ou de ses vapeurs et par ingestion.

0000123-86-4 Acétate de butyle

CL50 (rat): 1802 mg / m³; exposition de 4 heures (aérosol) (9) Note: Une CL50 inférieure (aérosol) de 760 mg / m³ (160 ppm); exposition de 4 heures a été signalée. (11,27) Des recherches approfondies n'ont put confirmer cette valeur.

DL50 (orale, rat): 10770 mg / kg (12, non confirmée)

DL50 (orale, souris): 7100 mg / kg (5)

DL50 (orale, lapin): 7400 mg / kg (citée comme étant 64 millimoles / kg) (13)

DL50 (voie cutanée, lapin): supérieure à 5000 mg / kg (3, non confirmée)

0000100-41-4 Éthylbenzène

CL50 (inhalation, rat): 4000 ppm; exposition de 4 heures (3)

DL50 (orale, rat): 3,5 g / kg (1,3,5,10)

DL50 (orale, rat): 4,72 g / kg (3,5,7,8)

DL50 (voie cutanée, lapin): 17,8 g / kg (11)

0001330-20-7 Xylène

CL50 (rat): 6350 (exposition de 4 heures) ppm (isomères non spécifiés et éthylbenzène) (1)

CL50 (rat): 6700 (exposition de 4 heures) ppm (65% m-xylène, 7,6% o-xylène, 7,8% p-xylène, 19,3% d'éthylbenzène) (2) éthylbenzène) (1)

CL50 (rat): 6.700 exposition ppm (4 heures) (65% de m-xylène, 7,6% d'o-xylène, 7,8% de p-xylène, 19,3% éthylbenzène) (2)

DL50 (orale, rat): 5400 mg / kg (52% m-, 19% o-, 24% p-) (1)

DL50 (orale, souris femelle): 5251 mg / kg (60,2% m-, 9,1% o-, p- 14,6%, 17,0% d"éthylbenzène) (4)

DL50 (orale, souris mâle): 5627 mg / kg (60,2% m-, o- 9,1%, 14,6% p, 17,0% d"éthylbenzène) (4)

DL50 (voie cutanée, lapin): 12180 mg / kg (m-xylène); supérieure à 1700 mg / kg (xylènes mixtes - composition non définie) (3)

DL50 (orale, souris femelle): 5251 mg / kg (60,2% m-, 9,1% o-, 14,6% p-, 17,0% d"éthylbenzène) (4)

DL50 (orale, souris mâle): 5627 mg / kg (60,2% m-, 9,1% o-, 14,6% p-, 17,0% d"éthylbenzène) (4)

DL50 (voie cutanée, lapin): 12180 mg / kg (m- xylène); supérieure à 1700 mg / kg (de xylènes mixtes - composition non définie) (3)

0000822-06-0 Diisocyanate d'hexaméthylène

CL50 (rat): 310-350 mg / m³ (45-51 ppm) (exposition de 4 heures) (1,2)

CL50 (rat): 274 mg / m³ (40 ppm) (exposition de 1 heure); 137 mg / m³ (20 ppm) (équivalence pour une exposition de 4 heures) (2)

CL50 (souris): 30 mg / m³ (4,4 ppm) (exposition de 2 heures); 21,2 mg / m³ (3,1 ppm)

DL50 (orale, rat): 710 mg / kg (1); 738 mg / kg (2); 960 mg / kg (2)

DL50 (orale, souris): 350 mg / kg; 1980 mg / kg (2)

DL50 (voie cutanée, lapin): 570 mg / kg (1); 593 mg / kg (2)

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

0000123-86-4 Acétate de butyle

Facilement biodégradable

Persistance et dégradabilité

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhylrique du propylène glycol

Facilement biodégradable.

0000123-86-4 Acétate de butyle

Facilement biodégradable

0001330-20-7 Xylène

50% de l'o-xylène radiomarqué appliqué a été minéralisé en 23 jours et 50% du p-xylène a été minéralisé en 13 jours.

Potentiel de bioaccumulation

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol

La substance a un faible potentiel de bioaccumulation d'après le log K_{ow} < 1.

La substance a un faible potentiel de bioaccumulation d'après le log K_{ow} = 1.2.

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

0000108-65-6 Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol

La substance n'est pas PBT / vPvB.

0000123-86-4 Acétate de butyle

La substance n'est pas PBT / vPvB.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Sous la RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères de la RCRA pour les déchets dangereux. La gestion des déchets devrait être en pleine conformité avec toutes les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins. Renvoyer les fûts aux centres de remise pour le nettoyage et la réutilisation appropriée.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | U.S. DOT INFORMATIONS | Informations IMDG | Informations de l'IATA |
|---|---|---|---|
| Numéro ONU: | UN1263 | UN1263 | UN1263 |
| Désignation officielle de transport: | Peintures (y compris solvants et diluants pour peintures) | Peintures (y compris solvants et diluants pour peintures) | Peintures (y compris solvants et diluants pour peintures) |
| Classe(s) de danger pour le transport: | 3 | 3 | 3 |
| Groupe d'emballage: | III | III | III |
| Danger d'inhalation toxique: | Aucune donnée disponible | | |
| Note / Disposition spéciale: | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| Polluant marin: | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | |
| Substances dangereuses (RQ): | Aucune donnée disponible | | |

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| CAS | Nom Chimique | %/poids | Liste des réglementations |
|--------------|--|-----------|---|
| 0028182-81-2 | polymère d'hexaméthylène diisocyanate | 24% - 56% | SARA312,TSCA |
| 0000763-69-9 | Éthoxy-B propionate d'éthyle | 14% - 32% | SARA312,VOC,TSCA |
| 0000123-86-4 | Acétate de butyle | 17% - 22% | CERCLA,SARA312,VOC,TSCA |
| 0000108-65-6 | Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol | 6% - 8% | SARA312,VOC,TSCA |
| 0001330-20-7 | Xylène | 6% - 8% | SARA313, CERCLA,SARA312,VOC,IARCCarcinogen,TSCA |
| 0000822-06-0 | Diisocyanate d'hexaméthylène | 0% - 0% | CERCLA,SARA312,VOC,TSCA |
| 0000100-41-4 | Éthylbenzène | 0% - 0% | CERCLA,SARA312,VOC,IARCCarcinogen,TSCA,CA_Prop65 - California Proposition 65,CA_Prop65_Type_Toxicity_Cancer - CA_Proposition65_Type_Toxicity_Cancer |

Les informations de cette section ne répertorient pas les composants non dangereux qui pourraient être CERCLA, IARCCarcinogen, SARA312, TSCA, VOC importantes, en cas de présence à une concentration inférieure à 100%. Veuillez contacter le fabricant pour plus d'informations.

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Glossaire

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence Américaine d'hygiénistes industriels gouvernementaux); ANSI- American National Standards Institute (Institut des standards nationaux Américains); TMD - Transport des marchandises dangereuses; CAS- Chemical Abstract Service (Service d'abstracts chimiques); Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des États-Unis) CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages) LIS- Liste Intérieure des substances; CE- Concentration Equivalente; EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail); EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à-l'information); ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets); HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail); CL- Concentration Létale; DLDosage Létale; NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu); LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail; OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail); PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées);SARA (Title III)- Superfund Amendments and Reauthorization Act; SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ARI- Appareil Respiratoire Isolant; STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme); CEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement) TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil);TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques); TVP - Temps Valeur Pondérée; US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des États- Unis); SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail

HMIS

| | |
|------------------------|---|
| SANTÉ | 3 |
| INFLAMMABILITÉ | 3 |
| Danger physique | 1 |
| Protection personnelle | 1 |

(*) - Effets chroniques

Attention : les notes HMIS® reposent sur une échelle d'évaluation de 0 à 4, 0 correspondant aux dangers ou risques minimaux et 4 correspondant aux dangers et risques les plus importants

Version 1.0:

Date de Révision: janv. 14, 2019

Version 1.0

Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fabricant ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.